



Convocation :..... 15.09.2020
Affichage :..... 15.09.2020

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 8
(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/10

Objet : École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et Activités de l'Image et du Son

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Florence ESTRABAUD, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, responsable des affaires financières

Délibération n°2020/10

École Nationale Supérieure d'Audiovisuel site de Castres – approbation du contrat pour le secrétariat de la licence en infographie multimédia Technologies et Activités de l'Image et du Son

Le Président ayant exposé,

Par délibération du 4 décembre 2014, le Comité syndical a créé un poste afin de mettre à disposition de l'ENSAV un agent à temps non complet (50%) pour assurer le secrétariat de l'École sur le site de Castres.

Ce poste doit à nouveau être pourvu pour l'année universitaire 2020-2021.

Une déclaration de vacance de poste a été faite, à la suite de laquelle il convient de recruter un agent sous contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois.

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire d'adjoint administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le recrutement d'un agent affecté à l'ENSAV, sous contrat à durée déterminée, pour une période de 12 mois, à compter du 25 septembre 2020, pour assurer le secrétariat de l' l'École sur le site de Castres,
- autorise Monsieur le Président du Syndicat mixte à signer le contrat,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020 et seront inscrits au budget 2021 du Syndicat mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET